

PROVENCE / SERVICES

CONVOIS DE MARSEILLE

08h30. URBAIN Françoise, 77 ans, dépositaire hôpital Nord, 15°
08h30. SAUBAL Lucien, 87 ans, funérarium municipal Saint-Pierre, 5°
09h45. HIVES Martine née RENAULT, 65 ans, crématorium Saint-Pierre, 5°
11h00. DI GANGI Maria née DI PASQUALI, 94 ans, église Sainte-Rita, 12°
14h45. BOYADJIAN Madeleine, 95 ans, funérarium Saint-Pierre, 12°
14h45. ANNE Annick Epse TOSO, 76 ans, funérarium municipal Saint-Pierre, 5°
15h00. TAGLIAMONTE Dominique, 89 ans, église Sainte-Bernadette, 12°
15h30. GIORDANO Geneviève Epse ALI CHERIF, 89 ans, funérarium municipal Saint-Pierre, 5°
15h30. BALAGUER Rose, 93 ans, église de Saint-Antoine, 15°
16h00. BELLANTONIO Michel, 66 ans, crématorium Saint-Pierre, 5°

Urgences main
04 94 03 07 07
Urgences dentiste
08 92 56 67 66
SOS Femmes battues
04 91 24 61 50
SOS Vétérinaires
04 98 00 93 64
Service des eaux
04 94 46 72 72 (nuits et jours fériés)
Urgences gaz
04 94 41 41 00
Info Sida Toxicomanie
04 94 62 36 14 (rue Mairaud, à Toulon)
Alcooliques anonymes
04 94 23 24 99
Groupe de réflexion et d'action pour la défense de l'enfant
04 94 24 07 97 (consultation gratuite, le mercredi sur rendez-vous)
SOS Amitié
04 94 62 62 62 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)
Refuge de Lagoubran
Tél. 04 94 62 16 36 (pour les chats)
Tél. 04 94 24 25 84 (pour les chiens)

SERVICES

AUBAGNE

Prise de rendez-vous facilitée au centre hospitalier
Le centre hospitalier Edmond-Garcin veut faciliter la prise de rendez-vous de consultations externes et met à disposition des usagers un numéro direct pour les scanners, IRM, échographie, radiologie, pour la gynécologie obstétriques et pour les consultations externes en général. Il suffit d'appeler le 04.42.84.70.70. Les coordonnées des autres spécialisés sont disponibles sur le site internet de l'hôpital www.ch-aubagne ou via le standard au 04.42.84.70.00.

MARSEILLE

CIMETIÈRES

Service des concessions : permanence
Le service des concessions de la mairie de Marseille assure une permanence tous les samedis. Ces horaires sont mis en place afin de traiter prioritairement les formalités afférentes aux inhumations dont notamment les délivrances et renouvellement de concessions.
Service des concessions, 380, rue Saint-Pierre (5°).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Automobilistes : comment récupérer des points
Plus de 50 000 permis de conduire ont été invalidés suite à une perte totale des points.
En cas de solde nul, les automobilistes ne peuvent plus reconstituer leur capital points. Et le permis est annulé pour une période de six mois. Il est possible de récupérer 4 points en suivant un stage de sensibilisation. Ces stages de deux jours, animés par des spécialistes de la Sécurité routière sont organisés dans notre département par l'Automobile Club. Automobile Club de

Provence, 149, bd Rabatau, Marseille (10°). Tél. : 04.91.78.83.00 ou 04.91.78.94.72, fax : 04.91.25.74.38. www.automobileclubprovence.com

Permis : vos points sur Internet
Le ministère de l'Intérieur a lancé un nouveau service baptisé « Télépoints » sur son site internet, www.interieur.gouv.fr. Il permet aux conducteurs de consulter le nombre de points restants sur leur permis. L'accès se fait au moyen du numéro de permis de conduire et après la délivrance du document officiel par les préfetures et sous-préfetures.

ÉTAT CIVIL

Suivi des demandes de pièces d'identité par Internet
Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, la Ville de Marseille lance le suivi des demandes de pièces d'identité via le site Internet de la Ville et le centre d'appels « Allô Mairie ». L'administré qui a établi une demande de carte d'identité ou de passeport peut désormais savoir en temps réel si son document est disponible au guichet du bureau municipal de proximité où le dossier a été déposé.
Pour ce faire, deux méthodes : www.mairie-marseille.fr et « Allô Mairie » au 0.810.813.813. Dans les deux cas, l'administré devra indiquer son nom et la référence de sa demande.

Numérisation des actes d'état civil
Poursuivant sa démarche de modernisation des services à la population, la Ville de Marseille a entrepris de numériser ses actes d'état civil afin de faciliter leur délivrance.
Les actes de naissance des Marseillais nés avant le 1^{er} juillet 1983 étaient déjà disponibles dans la plupart des bureaux municipaux de proximité.

PERMANENCES

Comité chômeurs CGT des quartiers Nord
S'informer, se défendre, revendiquer... Le comité CGT chômeurs et précaires des quartiers Nord assure des permanences deux fois par semaine. Le lundi et le jeudi après-midi, de 14h à 17h30 dans ses locaux du 20, rue de Lyon dans le 15^e arrondissement. 04.91.62.57.87.

Indecosa CGT Consommation, Logement, Fiscalité, Surendettement

Aubagne
Association Gastine-Cadenel le Petit Cadenel bât 1
Permanences sur rendez-vous au 06 13 72 36 07
Marseille
- L'Union locale
9^e Permanences Indecosa le 2^e lundi du mois de 10h à 12h
Permanences juridiques le lundi de 9h à 12h
- Bourse du travail 2^e étage :

23, boulevard Nédélec. : 08.05.69.03.79 (N° vert appel gratuit), consom13@cgt13
Permanences les mardis de 9h à 16h.
- ADDLS
2, rue Ferdinand-Brunetière 13004 Marseille. 04.61.27.72.76 ou 06.12.07.00.84.
Permanences du lundi au vendredi de 10h à 12h et tous les après-midis sur rendez-vous.
- ADCLM
50, rue Brandis 13005 Marseille (Foyer du peuple).
Permanences les jeudis de 9h30 à 12h.
- UL Timone Capelette
9, rue Julia 13005 Marseille.
Permanences le vendredi de 10h à 12h.
- UL des quartiers Sud
17, rue Revoil 13009.
04.91.40.15.77.
Permanences tous les jeudis

Consommation, logement, cadre de vie
La CLCV informe de ses permanences d'information et de défense des consommateurs, locataires, usagers et parents d'élèves. Sauf mention contraire, les

permanences sont fermées pendant les vacances scolaires.
3^e arrondissement
- Union locale 2-3 : avenue Roger-Salengro. Bât A, résidence E. Pottier. 04.91.64.36.97. Lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h. Uniquement pour les habitants des 2^e et 3^e arrondissements.
- Bellevue, Clovis-Hugues : 29, avenue Edouard-Vaillant, entre les bât 15 et 16 de la cité. 04.96.16.11.64. clcvbellevueclovis-hugues@orange.fr. Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 sur rendez-vous uniquement.
11^e arrondissement
- Union locale 11-12 : 37, traverse de la Dominique, bât 5C. Tél. et fax : 04.91.89.73.98, clcv.ul.11.12@sfr.fr. Lundi : 17h à 18h30 (habitat pour les locataires de la cité). Permanence spécialisée copropriétaires sur RDV.
- Local du Lavoisier : cité Michelis, 15-16, avenue de Tarascon. clcv.michelis@gmail.fr. Mardi et vendredi de 16h45 à 18h15.

UTILES

MARSEILLE

NOUS CONTACTER

La Marseillaise
17 cours Honoré d'Estienne d'Orves
Tel: 04.91.57.75.00
redaction@lamarseillaise.fr
Abonnements
Tél. : 04 91 57 75 20.
adminventes@lamarseillaise.fr
Publicité
Tél. : 04.91.57.75.34 ou 04.91.57.75.42

URGENCES

Samu : 15 Police secours : 17
Pompiers : 18
SOS Cardio Tél : 04.91.59.28.40
SOS Médecins 04.91.52.91.52
Centre anti-poison
Tél : 04.91.75.25.25
Urgences de la main
Tél 04.91.38.36.52
Consultations de médecine générale
Hôpital Nord
Permanence médicale de 16h-19h30 Tél : 04.91.96.49.59
Hôpitaux
Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (Conception, Timone, Hôpital Nord, Sainte-Marguerite)
Numéro unique 04.91.38.00.00

TOULON

Nous contacter
La Marseillaise - Toulon
agtoulon@lamarseillaise.fr
Annonces légales
Toulonpub@lamarseillaise.fr

URGENCES

Commissariat 04 98 03 53 00
Gendarmerie maritime
04 94 02 81 00
SOS Médecins
04 94 14 33 33
Urgences médicales
04 94 14 77 44
Urgences Sainte-Musse
04 94 14 50 40
Urgences Sainte-Anne
04 83 16 20 15
Urgences La Seyne
04 94 11 31 31

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42



VILLE DE SOLLIÈS-PONT AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 8 avril 2019 monsieur le maire de la ville de Solliès-Pont a décidé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de règlement local de publicité (RLP) à compter du lundi 29 avril 2019 pour une durée de 30 jours consécutifs.
Cette révision du RLP a pour objectifs :

- D'améliorer le cadre de vie des habitants,
- De protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de la commune,
- De diminuer la densité des supports publicitaires en entrées de ville et dans les secteurs surchargés en informations publicitaires,
- D'améliorer l'intégration des enseignes et préenseignes dans le paysage urbain, notamment dans le centre-ville,
- De renforcer le dynamisme de la zone d'activités commerciales et artisanales.

Par décision n° E19000013/83 du 27 février 2019, le président du tribunal administratif de Toulon a désigné M. André HOCQ, Officier de gendarmerie (e.r.), en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera en mairie de Solliès-Pont, dans les bureaux du service urbanisme situé au centre technique municipal - allée de la Greffière - 83210 SOLLIÈS-PONT, du lundi 29 avril au mercredi 29 mai 2019 inclus, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie : mairie de Solliès-Pont - à l'attention de M. HOCQ commissaire enquêteur - 1 rue de la République - 83210 Solliès-Pont, ou par courrier électronique à l'adresse : enquete.publique.rlp@gmail.com
Le projet de modification sera également consultable sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement - enquête publique sur la révision du RLP et sur un poste informatique mis à disposition du public au service urbanisme, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixées :

- Lundi 29 avril 2019 de 8h30 à 11h30
- Vendredi 10 mai 2019 de 13h30 à 16h30
- Mercredi 22 mai 2019 de 8h30 à 11h30
- Mercredi 29 mai 2019 de 13h30 à 16h30.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Solliès-Pont, responsable du projet de révision du RLP, ou du service urbanisme.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement - Règlement Local de Publicité pendant un an.
A l'issue de l'enquête publique, le Règlement Local de Publicité pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.